

# Bilan du mandat 2012-2015



**18** engagements pour  
un nouveau contrat  
social et solidaire



**Chers Grands Électeurs,**

*Trois ans se sont déjà écoulés depuis le début de mon mandat, il est l'heure de vous rendre compte des actions menées tout au long de celui-ci avec l'équipe qui m'a accompagné durant ces trois années au sein du Comité exécutif et du Conseil d'administration.*

*Vous trouverez ici ces actions déclinées selon les 18 engagements que j'avais pris devant vous alors.*

## **I. OFFRIR AUX SAPEURS-POMPIERS DES FORMES ACCRUES DE SOLIDARITÉ ET DE PROTECTION**

### **1. Renforcer la synergie entre la FNSPF, l'ODP et la Mutuelle afin de répondre aux besoins individuels des adhérents et de leurs familles**

Les premiers jalons d'un guichet unique, ultime étape d'une synergie aboutie, ont été posés au cours de l'été 2013, lors des inondations dans les Pyrénées. Les demandes d'aides ont alors été centralisées pour une mutualisation de leur traitement dans le cadre du fonds de solidarité *Solidarité Familles*, dispositif commun aux trois institutions Fédération-Mutuelle-Œuvre, dont la gestion est confiée à l'Œuvre des Pupilles. Et le dispositif s'est vu renouvelé lors des inondations dans l'Hérault et dans le Gard.

Par ailleurs, la rénovation visuelle des logos des trois institutions faisant apparaître le bloc commun « sapeurs-pompiers de France » traduit bien cette démarche de renforcement des synergies. Cette identité institutionnelle a, par ailleurs, été proposée en déclinaison aux unions qui le souhaitent, et bientôt aux amicales.



Autre volet qui a vu les synergies se renforcer, en début d'année 2015, une grande enquête nationale sur le handicap a été lancée au travers du réseau. Construit de façon conjointe entre la commission fédérale de l'Action sociale, l'ODP et la MSNPF, ce questionnaire a été envoyé aux unions et SDIS pour réponse en propre et diffusions à leurs adhérents ou à leurs services pour réponses individuelles. Les résultats permettront de mieux connaître la problématique au sein de la communauté et de travailler à des propositions concrètes pour l'avenir.

Le séminaire des délégués sociaux est également désormais construit en concertation entre les trois institutions afin d'apporter une réponse et une formation cohérentes aux délégués chargés d'accompagner les sapeurs-pompiers au quotidien.

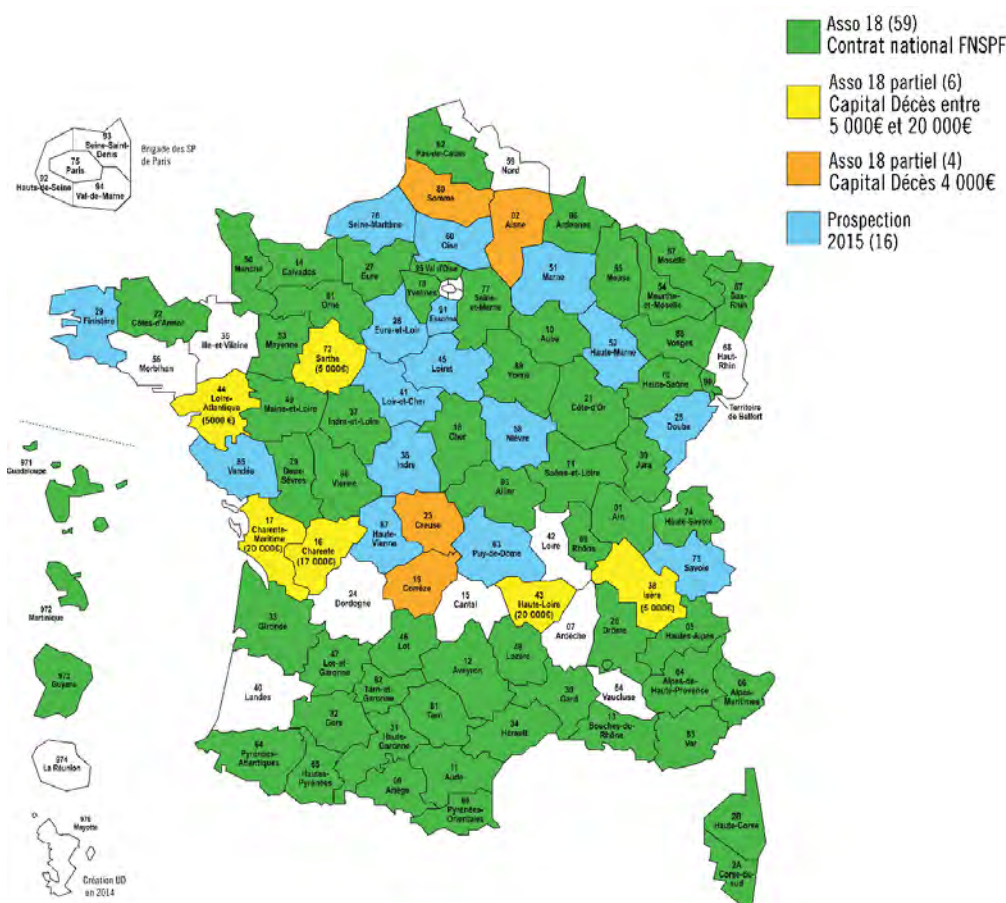
En complément, la FNSPF a tissé des liens avec la Fondation des Apprentis d'Auteuil (dans le cadre du développement des JSP — voir engagement n° 7 ci-après) qui lui ont permis d'ouvrir la voie à un partenariat tripartite avec l'ODP visant au développement d'actions

communes pour les bénéficiaires de l'ODP en difficulté sociale et/ou éducative (accompagnement des familles, accompagnement des pupilles en difficulté scolaire, possibilités d'accès aux crèches et établissements d'accueil de la Fondation...).

## 2. Mettre en place un contrat national d'assurance associatif

Dans le but d'offrir à l'ensemble des adhérents de la Fédération une couverture identique, tant en service qu'hors service, l'Assemblée générale 2012 a adopté la mise en place d'un contrat national socle offrant à tous un niveau de garantie minimal.

Ce contrat national associatif est aujourd'hui déployé dans sa totalité dans 59 départements et une prospection est engagée par la Mutuelle nationale dans 16 départements, comme l'indique la carte ci-dessous :



## 3. Favoriser le développement de la protection sociale complémentaire

Au-delà de l'évidente mission de solidarité, la protection sociale complémentaire est également un enjeu majeur afin d'apporter à tous les sapeurs-pompiers la possibilité d'un accès à une protection qui couvre bien tous les risques. En outre, c'est également un enjeu de fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires.

À ce titre, une circulaire du 13 septembre 2013 complétant la circulaire du 31 juillet 1992, précise aux SDIS qu'ils peuvent financer des aides à la protection sociale complémentaire au bénéfice des sapeurs-pompiers volontaires, via des subventions aux unions départementales. En effet, l'article R. 1424-31 du code général des collectivités territoriales, indique que les

dépenses des SDIS peuvent comprendre des « *subventions ou garanties accordée aux comités des œuvres sociales et, le cas échéant, à des associations dont l'objet est utile aux services d'incendie et de secours* ».

C'est d'ailleurs tout l'enjeu de la mesure n° 6 de l'*Engagement pour le volontariat* signé au congrès 2013 à Chambéry, qui vise à généraliser la prise en charge de la protection sociale par les SDIS.

Décliner cette mesure nécessite une modification de la loi sur la protection sociale des SPV qui date de 1991. Outre une concertation et un accord des représentants des élus, une telle modification nécessitera de trouver le vecteur législatif le plus approprié.

#### **4. Renforcer le contrat de protection juridique dont bénéficie chaque adhérent de la FNSPF**

Le contrat de protection juridique a été renforcé, via un changement de prestataire, dès janvier 2013. Plus rapide et efficace, il inclut notamment désormais l'aide psychologique, la prise en charge des frais de procédure en cas de condamnation pénale ou encore la possibilité de prise en charge directe des frais d'avocat. Ce nouveau contrat a également permis d'étendre les garanties au titre des fonctions à tous les membres associés (PATS, pompiers privés, personnels de la FNSPF, des amicales, UDSP et URSP et de l'ODP).

En pratique, ce nouveau contrat a permis un gain important en termes de rapidité de traitement des dossiers et de remboursements.

Par ailleurs, la prise en charge des frais de soutien psychologique a été sollicitée à de nombreuses reprises depuis la mise en place de ce nouveau contrat, cette nouvelle garantie est donc un véritable apport par rapport au précédent contrat.

En outre, la FNSPF apporte également un conseil juridique à tous les sapeurs-pompiers et notamment aux dirigeants du réseau lorsque ceux-ci sont mis en cause. En 2014, ce fut par exemple le cas lors de la mise en cause de l'URSP Bourgogne-Franche-Comté, de son président, et de l'UDSP du Jura devant le Tribunal correctionnel de Besançon pour diffamations et complicité de diffamations à la demande de sociétés d'ambulanciers privés, pour avoir exprimé lors d'une réunion publique, le sentiment des sapeurs-pompiers sur la défense de leur mission de service public... La Fédération avait alors apporté tout son soutien à nos collègues et s'était félicitée de l'issue positive de cette affaire, le tribunal ayant déclaré la plainte irrecevable et prononcé la relaxe du président d'union mis en cause.

#### **5. Poursuivre le développement des activités d'intérêt général**

Préoccupation majeure de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, l'intérêt général est au cœur de son action. Ainsi, afin de promouvoir la culture de sécurité civile au sein de la population, un plan d'action national a été établi dès le début de l'année 2013 pour se prolonger par la création d'un groupe de travail fédéral en septembre 2013. Le caractère par nature transverse des activités de ce groupe se reflète dans sa composition (un représentant de chacune des commissions fédérales concernées).

Avec le soutien financier d'Harmonie et Matmut/AMF, ce groupe a travaillé



notamment sur le risque incendie, via la création des scénarios des animations de la famille Zzzoups, la création d'un livret pédagogique pour les 6-8 ans, via un partenariat avec Disney sur le film « Planes 2 » et surtout la création d'une campagne de communication incitant à l'équipement en détecteurs de fumée et aux bons comportements.

Signe de la qualité du travail effectué et de son bénéfice au service de l'intérêt général, les ministères de l'Intérieur et du Logement ont souhaité reprendre cette campagne à leur compte



et la diffuser via leurs canaux dès sa présentation lors du congrès national 2014 en Avignon sur le « Village prévention » monté en centre-ville ! C'est ainsi la campagne créée par la Fédération qui a servi de support à l'accompagnement de l'obligation légale d'équipement en détecteurs de fumée au 8 mars 2015.

Menant parallèlement d'autres activités de prévention, le groupe de travail fédéral a également œuvré au

rapprochement avec l'Iffo-RME, Institut de formation de formateurs aux risques majeurs et environnementaux (formalisé dans une convention signée le 10 septembre 2015), et a travaillé de concert avec la commission des JSP afin de permettre l'inclusion d'un module de promotion de la culture de sécurité civile dans leur formation.

Au titre de ses partenariats institutionnels, la FNSPF a également œuvré à la diffusion des gestes qui sauvent en cas d'arrêt cardiaque et à la sensibilisation à l'utilisation des défibrillateurs en lien avec l'Association RMC-BFM lors de tournées dans les stations de sports d'hiver ou sur les aires d'autoroute en 2013, 2014 et 2015.

En complément, la FNSPF a diversifié ses actions en faveur de la jeunesse en contribuant à la réflexion prospective concernant l'avenir du service civique, ainsi qu'à l'accompagnement de l'expérimentation d'un service civique adapté aux contraintes des sapeurs-pompiers, en déclinaison de la mesure 24 de l'*Engagement pour le volontariat* signé à Chambéry au congrès national 2013. Elle a également été consultée dans l'élaboration d'une convention entre le ministère de l'Intérieur et le ministère chargé de la Jeunesse, qui a été signée, en présence de la FNSPF et d'autres associations agréées de sécurité civile, le 8 juillet. Cette convention vise à développer le service civique et les actions de promotion de la citoyenneté, dans la sphère d'activité du ministère de l'Intérieur.

La Fédération a également contribué, grâce à la mise en place rapide et productive d'un groupe de travail dédié, à la réflexion nationale lancée par le président de la République sur l'engagement et l'appartenance républicaine. La contribution des sapeurs-pompiers de France a ainsi pu être remise au ministre de l'Intérieur.

En complément, la FNSPF a remporté trois fois de suite (dont une fois en partage avec la Croix-Rouge française) le marché public de formation au PSC1 des engagés du service civique. Outre le volume de formation important que cela représente pour le réseau fédéral, ce

marché public est porteur de sens dans l'accompagnement du parcours citoyen des jeunes engagés et permet de les sensibiliser à la culture de sécurité civile.



Parallèlement, le groupe de travail national « Santé, Sécurité, Prévention », créé en 2010 a poursuivi son action et a vu son périmètre élargi en 2013, tant dans sa composition que dans ses missions. Après avoir remis en 2014 une large série de propositions à la DGSCGC sur la prévention du suicide chez les sapeurs-pompiers, il s'est notamment penché sur le risque routier et la prévention des troubles musculo-squelettiques.



Enfin, dans une démarche de renforcement des liens avec le grand public, la FNSPF a accompagné la création et œuvre à la pérennisation d'un village dédié à la prévention des risques auprès du grand public lors des congrès nationaux. Mis en œuvre par les comités d'organisation locaux, ces villages permettent une plus grande visibilité des sapeurs-pompiers auprès du public lors des congrès et sont un vecteur important de transmission des messages de prévention.

Renforçant également ses liens avec les associations agréées de sécurité civile (AASC), la FNSPF a participé activement depuis fin 2014 aux travaux de la commission secourisme nouvellement créée au sein du Comité national de protection civile (CNPC). Lieu de partage et d'échanges, cette commission a rédigé une plateforme de propositions remises au Ministère de l'Intérieur. Ces propositions visent à améliorer et fluidifier les relations avec les pouvoirs publics, renforcer et réformer les garanties apportées par l'agrément de Sécurité civile, ainsi qu'à reconnaître, valoriser et soutenir l'engagement bénévole de Sécurité civile.

## 6. Œuvrer à la mise en place d'une adhésion globale et simultanée aux différents échelons du réseau fédéral

Première étape dans la mise en œuvre de l'adhésion globale, le Conseil d'administration a décidé de refuser les adhésions individuelles ou collectives à la Fédération lorsque celles-ci ont pour but « d'échapper » à l'adhésion via les unions départementales ou régionales. Cette décision s'inscrit dans la démarche globale de solidarité qui ne peut se vivre que si chaque échelon est impliqué.

The screenshot shows the PEGASE web application interface. At the top, there is a navigation menu with tabs for 'Organisme', 'Personnes', 'Cotisations', 'Interactions', and 'Opérations'. The 'Personnes' tab is selected. Below the menu, there is a section titled 'Liste des personnes'. This section contains several input fields: '<Nom>' with a clear button (X), '<Prénom>', '<Fonction>' with a dropdown arrow, '<Catégorie>', '<CP>', and '<Ville>'. There is also a checkbox labeled 'actives'. Below these fields, there are more input fields: '<CP>', '<Numéro d'adhérent>', and '<Organisme>' with a search icon. At the bottom, there is a 'Résultat(s)' label with a list icon.

En complément, le nouvel outil de gestion des adhérents, Pégase, déployé dans les unions depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 sert directement l'adhérent, l'amicale et l'union dans le processus d'adhésion à la Fédération. Chacun peut, en effet, y gérer les cotisations à son niveau de la pyramide associative, sous le pilotage de l'union.

Des modules additionnels pour gérer les activités (secourisme, social, JSP, sports, médailles) sont en cours de développement, pour une mise en place en 2016.

Enfin, l'adhésion au réseau associatif est désormais obligatoire pour les compétiteurs inscrits aux compétitions sportives organisées par le réseau associatif fédéral, y compris les compétitions de service dont l'organisation est confiée, par délégation, à la FNSPF.

## II. TRANSCENDER LES LIENS AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DES SAPEURS-POMPIERS

### 7. Accorder une priorité à la jeunesse et au sport

Respectivement socles d'engagement et de lien social, la jeunesse et le sport sont deux champs prioritaires et de nombreuses actions ont été entreprises pour les mettre en avant.

Ainsi, afin de soutenir l'activité des JSP, un travail a été engagé aboutissant à l'arrêté du 3 novembre 2014 accordant l'équivalence animateur qualifié « Jeunesse et Sports » pour les titulaires du diplôme d'animateur JSP. Cette équivalence leur permettra d'être recrutés dans les équipes d'animation des centres de loisirs ou des séjours de jeunes.

Toujours dans l'objectif de soutenir l'activité des JSP par la facilitation de l'engagement en tant qu'animateur, la circulaire du 20 mai 2014 pour laquelle la FNSPF a œuvré, leur permet une dispense partielle de formation de maintien des acquis. En complément, la réforme de la formation des animateurs JSP a été actée par l'arrêté du 17 juillet 2014.

Parallèlement, afin de moderniser la formation des JSP, la FNSPF a œuvré à la refonte de la formation des JSP. Le programme proposé à la DGSCGC par la commission JSP fédérale a été conçu après consultation des sections, afin de répondre aux besoins du terrain. Ce nouveau programme se veut souple. Il établira un lien facile avec la formation des SPV et permettra aux JSP de devenir de vrais ambassadeurs de la prévention des risques auprès de leur entourage. La publication des textes modifiant le décret du 10 octobre 2008 est attendue dans le courant du 4<sup>e</sup> trimestre 2015.

Pour accompagner le développement des JSP, la FNSPF a également refondu ses supports de communication fournis aux unions départementales pour le recrutement des JSP. Plus dynamiques et dans une charte graphique qui s'adresse directement aux jeunes des tranches d'âges concernées, ces supports exposent clairement la démarche pédagogique des JSP. En outre, une page Facebook spécialement dédiée aux JSP et animateurs a été ouverte en 2014.

En complément, signe fort de reconnaissance du monde JSP et de l'importance de ces derniers dans la sécurité civile, sur invitation de la FNSPF, le premier ministre et le ministre de l'Intérieur sont tous deux venus leur rendre visite lors du Rassemblement technique national qui s'est tenu à Mende en 2014.

La valorisation des JSP ou SPV dans le milieu scolaire a également été travaillée et cette orientation a été incluse dans l'*Engagement pour le volontariat* signé lors du congrès 2013 à Chambéry (mesure n° 22).



Parallèlement, la convention avec l'Association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite (ANMONM) a été revue et enrichie en 2013 de nouveaux éléments qui permettent à des JSP de recevoir des récompenses pour leurs actions méritantes.

Dans cette lignée, un travail de partenariat est en cours avec les Scouts et Guides de France afin de procéder à des échanges de savoir-faire, notamment, tant sur la promotion de la culture de sécurité civile que sur activités et jeux éducatifs à proposer aux jeunes des deux structures.

Un partenariat est également en phase de finalisation avec la Fondation des Apprentis d'Auteuil. Il vise notamment à la promotion du développement, au sein des collèges et lycées de la Fondation, de sections de jeunes sapeurs-pompiers.

Outre les JSP, la FNSPF a également beaucoup travaillé sur les actions en faveur de la jeunesse. Elle a, ainsi, rédigé une contribution remise au cabinet du ministre de l'Intérieur et a été auditionnée par la mission « engagement citoyen et appartenance républicaine » conduite par le président de l'Assemblée nationale Claude BARTOLONE, mise en place sur demande du président de la République à la suite des attentats de janvier 2015. Des éléments de cette contribution ont été repris dans le rapport remis au président de la République, et notamment la promotion des JSP dans le milieu scolaire.

Dans la continuité, une convention a été signée entre les ministères de l'Intérieur et de l'Éducation nationale le 18 juin 2015 en présence de la FNSPF (convention-cadre). Un volet de cette convention est entièrement dédié aux JSP et comprend un volet d'actions en faveur de leur promotion auprès des établissements scolaires. Le même jour, la FNSPF et le ministère de l'Éducation nationale signaient également une convention pour la promotion de la réserve citoyenne de l'Éducation nationale. La place des sapeurs-pompiers, et plus particulièrement de nos Anciens, et leur rôle en tant qu'Ambassadeurs au sein de la réserve citoyenne de l'Éducation nationale y est affirmée.

Dans le secteur de la Jeunesse, la FNSPF s'est enfin impliquée dans la refonte du baccalauréat professionnel « Sécurité-Prévention », désormais intitulé « Métiers de la sécurité » et entré en vigueur dès la rentrée 2014.

Concernant le sport, près de 20 compétitions nationales sont parrainées chaque année (Cross, football, rugby, athlétisme, voile, ski, pétanque, basket, handball...). Elles réunissent pas moins de 11 000 athlètes et mobilisent bénévolement 5 000 sapeurs-pompiers pour leur organisation.

La charte de parrainage des compétitions sportives a été refondue et une réflexion a été engagée avec l'ensemble des associations sportives nationales afin de fédérer au mieux les forces et diffuser un message cohérent.

En complément, l'attribution du trophée fédéral a été revue. Ce dernier vient désormais remercier et valoriser les organisateurs et bénévoles impliqués dans l'organisation plutôt que l'une des équipes sportives. Ce changement s'est fait dans le cadre de la réflexion globale sur la fluidification des liens entre la FNSPF et les organisateurs locaux. Dans la même optique, un questionnaire de retour d'expérience et d'enrichissement des pratiques est désormais adressé à tous les organisateurs d'événement sportifs fédéraux. Ce panel d'outils d'amélioration sera complété d'un kit de communication, en cours d'élaboration, spécifiquement dédié aux manifestations sportives. Ce kit devrait prochainement être en vente à la Boutique officielle.



En outre, c'est bien grâce à l'action fédérale que la FINAT a pu se dérouler en Guadeloupe à l'été 2013. La contribution de la Fédération a consisté en la mise à disposition de moyens humains afin de permettre le déplacement des 1 200 athlètes et des membres du jury.



## **8. Rénover le faisceau fraternel entre sapeurs-pompiers de France en favorisant la création de nouveaux liens entre tous nos adhérents**

De nombreux projets ont été réalisés dès le début 2013, conduisant à une meilleure implication des acteurs et représentativité des membres de la Fédération.

Ainsi, les administrateurs suppléants ont désormais la possibilité de siéger lors de l'absence exceptionnelle du titulaire et peuvent également être intégrés à des groupes de travail. Le CA lui-même a vu son fonctionnement rénové, notamment par l'allongement de la durée des séances qui permet à chacun d'exprimer ses besoins et de débattre.

Les différentes composantes des Services de santé et de secours médical sont également désormais mieux représentées, grâce à la création et à l'installation en janvier 2013 de sous-commissions infirmiers, pharmaciens, médecins, et d'un collège des médecins-chefs.

Les PATS ont également fait l'objet de réflexions et une charte a été rédigée par la commission fédérale des PATS en 2012. 2013 aura vu la création d'un outil de communication afin d'inciter les PATS à adhérer au réseau fédéral, et 2014 a résolument été tournée vers la sensibilisation des PUD pour promouvoir l'adhésion des PATS.

Sur le modèle des journées thématiques des PUD, directeurs, délégués sociaux, Anciens ou JSP, des journées thématiques ont été mises en place et pérennisées pour les délégués des PATS et les correspondants Téléthon.

Les PUD ont également pu bénéficier, en 2014 lors du renouvellement des CCDSPV et des CATSIS, d'un séminaire dédié et d'outils d'accompagnement pour fédérer les équipes des unions sur les enjeux de ces élections.

Les outils de communication et d'information ont quant à eux été rénovés (renforcement de la présence sur les réseaux sociaux avec ouvertures de comptes Facebook [Pompiers.fr](http://Pompiers.fr), [Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France](http://Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France) et [Jeunes sapeurs-pompiers](http://Jeunes sapeurs-pompiers), comptes Twitter



@pompiersfr et @FaureFNSPF, compte vine et google+...). Enfin, une refonte du site Internet est en cours pour un nouveau portail prévu début janvier 2016.

## 9. Poursuivre la réorganisation des activités fédérales

Entamées depuis plusieurs années déjà, la réorganisation et la modernisation de la Fédération se sont poursuivies, notamment via :

- La coordination des activités entre les trois institutions (FNSPF-ODP-MNSPF), via des réunions de gouvernance régulières ;
- La définition d'une identité institutionnelle commune :



Plusieurs personnes ont, par ailleurs, été recrutées dans le cadre de redéploiements de postes, à effectifs globaux constants.

En 2012, la création d'un poste d'attachée aux relations institutionnelles a permis de mieux structurer et fluidifier le fonctionnement des commissions, de faciliter leurs demandes d'avis et d'arbitrages aux instances, de renforcer le travail des élus dans les relations avec les associations, écoles et institutions, ainsi qu'avec nos homologues étrangers et de renforcer la politique des partenariats institutionnels.

La même année, une attachée au développement a été recrutée, chargée de trouver les ressources nécessaires au déploiement de nouveaux services au réseau et aux adhérents, cette personne gère notamment les relations avec les partenaires de la Fédération et les enseignes du programme privilèges adhérents. La Fédération compte donc parmi ses partenaires : Renault - qui nous apporte un soutien financier, mène avec nous des travaux techniques et dont le partenariat a été renouvelé pour trois ans en septembre 2015-, Harmonie mutuelle, qui finance des actions de prévention ; Matmut/AMF qui propose une offre assurantielle ; CNP qui nous soutient sur le volontariat ; MSA Gallet ou encore Chubb. Les liens avec UTC-Fire&Security ont, de plus, été renouvelés. La plupart de ces partenariats génèrent aussi un reversement financier au bénéfice de l'ODP, par exemple l'opération « Un sapeur-pompier – un détecteur de fumée ».

D'autre part, afin d'approfondir les liens entre la Fédération et les acteurs de son réseau, de nouvelles actions de communication ont été pensées, notamment lors du congrès fédéral (refonte du stand) et une attachée en charge de l'animation du réseau a été recrutée en 2013. Cette personne permet une porte d'entrée ciblée et unique pour les unions et œuvre à la fluidification des échanges pour l'organisation de toutes les manifestations fédérales (congrès, manifestations sportives, journées thématiques, séminaires des présidents d'unions...) ainsi qu'à l'accompagnement des élus des unions et amicales.

En complément, une seconde attachée de communication a été recrutée également afin de soutenir les projets de communication sur la promotion de la culture de sécurité civile et la vie associative fédérale.

Le congrès fédéral n'a pas été en reste et a connu des évolutions majeures. Ainsi, il est désormais inauguré dès le mercredi après-midi afin de laisser le jeudi pleinement disponible

pour les carrefours. Le programme a également été enrichi (mixité SPP-SPV, Jeunesse, Forum d'actualité, conférences coordonnées par les organisateurs locaux sur des thématiques locales...) et les formats des carrefours ont été repensés pour être plus condensés et laisser le temps aux congressistes de visiter les allées du salon. L'AG de l'Œuvre a pour sa part été sanctuarisée, ce qui permet une pleine disponibilité aux congressistes pour y participer. Une conférence spécialement dédiée aux délégations étrangères a été créée ce qui permet d'accroître le rayonnement international de cette vitrine annuelle. Un Village de prévention des risques auprès du grand public s'installe désormais chaque année en centre-ville. Et l'Assemblée générale fédérale a elle aussi été rénovée afin de la rendre plus attractive et de faire œuvre de pédagogie dans les messages transmis aux Grands Électeurs (présentation, visuels, vidéos...).

Enfin, 2013 a vu l'aboutissement du projet d'externalisation des activités commerciales, avec la concrétisation au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de la reprise de la location-gérance de la Boutique par France sélection. Cela a permis, notamment, de recentrer l'offre sur les attentes du réseau, avec un nouveau site web, une nouvelle collection de catalogues et de nouveaux produits et services adaptés et personnalisés pour les unions et amicales.

L'activité d'édition a également été relancée et recentrée sur les ouvrages pratiques et de formation. La rédaction des magazines a également connu des mutations, avec l'arrêt de la publication du *JSP mag* pour inclure une thématique JSP de façon récurrente dans le magazine *Sapeurs-pompiers de France* et une refonte de la formule de celui-ci en septembre 2014.



#### **10. Réfléchir et jeter les prémices de la création d'une fondation dont l'ODP pourrait être l'une des composantes**

Cette action n'a pas été engagée, mais la réflexion se poursuit avec l'ODP et la MNSPF.

Cependant, le Fonds de développement « *Sapeurs-pompiers de France* », préliminaire à une future fondation, a permis la réalisation d'actions de prévention et la création de l'IFRASEC, cercle de réflexion sur la sécurité civile.

#### **11. Créer une force d'action et de lobbying autour de la Fédération**

Par essence au service de la représentation de ses adhérents et assurant la défense des intérêts du service public dont ils ont la charge, la Fédération exerce des actions de lobbying auprès des décideurs. Cela s'est notamment traduit par le renforcement des liens de coopération avec les partenaires syndicaux qui partagent nos valeurs et la même volonté de renforcer le service public au bénéfice de l'intérêt général et de la population.

Cette défense des intérêts est également le fruit de liens renouvelés avec les associations de sapeurs-pompiers telles que l'ANDSIS, la Société européenne de médecine sapeur-pompier (SEMSP), l'ANISP...

Parallèlement, afin de renforcer l'influence de la Fédération, les relations institutionnelles ont également été développées et de nouveaux partenariats ont été amorcés et conclus (Intensification des liens avec la Croix-Rouge, prospection des enjeux communs avec les Scouts et Guides de France, l'Iffo-RME, la Fondation des Apprentis d'Auteuil, conclusion d'une convention avec l'Association RMC-BFM...). Renforcement des liens avec l'école

HEC, avec qui nous conduisons chaque année une Académie du commandement destinée à sensibiliser les élèves tant à leur futur rôle de manager et dirigeant en étudiant le commandement des sapeurs-pompiers, qu'aux problématiques du volontariat et de la disponibilité de ceux-ci.



**Institut français de sécurité civile**

L'influence de la Fédération passe aussi désormais par l'IFRASEC, le cercle de réflexion sur la Sécurité civile.

Officiellement

créé en présence du ministre de l'Intérieur lors du congrès 2013 à Chambéry, il permet la production d'études prospectives sur les enjeux d'avenir pour la Fédération. Les premières rencontres parlementaires de la sécurité civile ont ainsi pu être organisées sous son égide le 15 avril 2015. Permettant de réunir sur la journée tous les acteurs de la sécurité civile, ces rencontres ont été marquées par la présence de nombreux députés et sénateurs et une prise de parole du ministre de l'Intérieur. Ce format de rencontres a vocation à être pérennisé.

Enfin, l'influence passe aussi par l'international. Là encore, nous avons renforcé nos liens, notamment au sein du CTIF, où nous avons densifié notre présence dans les commissions de travail (JSP, Matières dangereuses, Femmes, Santé, Désincarcération, Volontariat, mais aussi élection d'un Français à la tête de la commission Feux de forêt où notre savoir-faire est extrêmement reconnu). La Fédération a ainsi reçu les membres de la commission internationale des JSP dans le Loiret en novembre 2013, la commission Matières dangereuses lors du congrès 2014 en Avignon et la commission Désincarcération et nouvelles technologies à Paris en mai 2015.

La Fédération a également été à l'initiative de deux motions communes des membres du CTIF réaffirmant leur souhait de défendre le volontariat et de voir ce dernier explicitement exclu des dispositions de la Directive européenne relative au temps de travail. En complément, la FNSPF a été à l'origine de la création d'une commission des présidents de Fédérations afin de densifier les échanges stratégiques.

Le congrès 2014 a, par ailleurs, vu la concrétisation des efforts internationaux de la Fédération avec la présence de plus de 25 délégations de sapeurs-pompiers internationaux sur le site et notamment pour la conférence qui leur était dédiée le vendredi après-midi.



Les échanges avec nos homologues Allemands et Autrichiens ont également été intensifiés et une rencontre annuelle est désormais organisée à tour de rôle afin de procéder à un état des lieux des dossiers d'actualité et des enjeux européens communs (liens avec les instances européennes de décisions, échanges d'information, positions communes...). Témoignage de cette proximité entre nos Fédérations, la FNSPF a été invitée par son homologue allemande

à participer et intervenir à une table ronde dédiée à la sécurité civile en Europe, organisée à l'occasion du salon international Interschutz consacré à la sécurité civile du 8 au 13 juin 2015.

Le président FAURE a par ailleurs reçu à cette occasion la médaille d'argent de la Fédération allemande (DFV) attribuée pour mérite exceptionnel.



## **12. Finaliser l'aménagement de la Maison des sapeurs-pompiers de France**

La Maison des sapeurs-pompiers de France a été acquise en 2000 sous la présidence de Daniel ORY. Dès l'origine, le projet ambitionnait une Maison qui soit tout à la fois la vitrine des sapeurs-pompiers de France, symbole de leur expertise, qui soit assez grande pour les accueillir et permettre l'organisation de toutes les réunions fédérales (commissions, rencontres, séminaires...) et qui soit digne d'accueillir, les sapeurs-pompiers, les élus ainsi que les autorités de l'État.



Ce rêve formulé par Daniel ORY, président d'honneur de la Fédération, est aujourd'hui réalité. Le projet de rénovation et d'agrandissement, engagé en 2010, arrive à son terme et la Maison de sapeurs-pompiers de France a été inaugurée le 18 juin 2015 en présence des Grands Électeurs, des conseils d'administration de la FNSPF, de l'ODP et de la MNSPF, des présidents d'unions et de nombreux DDSIS, élus, représentants du ministère de l'Intérieur et partenaires. Et le ministre de l'Intérieur nous a fait

l'honneur de sa présence pour remettre les insignes d'Officier de la Légion d'honneur à Daniel ORY.

Tant les délais que le budget ont été respectés dans la conduite de ce vaste chantier qui aura duré près d'un et demi dans sa phase de concrétisation sous la coordination de Guy MORAND, gérant de l'UES *Sapeurs-Pompiers de France*.

### **III. ANCRER DAVANTAGE NOTRE MODÈLE DE SECOURS DANS LES TERRITOIRES ET DÉFINIR LES CONCEPTS D'UNE SÉCURITÉ CIVILE OPÉRATIONNELLE ET HUMANISTE**

#### **13. Conforter le modèle français et républicain de secours**

La force de notre système de sécurité civile a largement été rappelée tant par Manuel VALLS alors ministre de l'Intérieur, lors de son allocution au congrès 2012 à Amiens, que par le président de la République, François HOLLANDE lors de son discours aux sapeurs-pompiers de France au congrès 2013 à Chambéry ou enfin Bernard CAZENEUVE lors de sa venue au congrès 2014 en Avignon.

Ainsi, la complémentarité SPP-SPV a été érigée en principe fondamental du système français au sein duquel les volontaires sont le socle qui permet le maillage territorial (Manuel VALLS,

Amiens 2012 « sans les sapeurs-pompiers volontaires, notre concept de sécurité civile disparaît ») et dont les professionnels sont l'ossature (François HOLLANDE, Chambéry 2013).

En outre, la nécessité de passer de la compétence partagée à la gouvernance partagée a été soulignée et approuvée lors du congrès 2012 :

- Discours du Président de la Fédération au congrès 2012 à Amiens « [...] ce dont on a besoin, c'est de plus d'État auprès des élus de SDIS, et de plus d'élus des SDIS auprès de l'État ! ».
- Discours du ministre de l'Intérieur en réponse : « J'ai entendu votre remarque président FAURE. [...] J'aurai bien aimé trouver cette formule moi-même. (Il faut créer un carrefour de gouvernance. »

De même, dès 2012, Manuel VALLS a réaffirmé la place centrale des sapeurs-pompiers dans la sécurité civile et la gestion des crises et a rappelé la pertinence et la force du référentiel SAP-AMU de 2008 comme base fondamentale de l'organisation du secours d'urgence aux personnes et de l'aide médicale urgente. Le président de la République a renforcé ces propos en 2013 en exprimant clairement que le référentiel est le cadre juridique et que les sapeurs-pompiers « doivent être associés aux décisions, à la conduite des politiques et à la définition des modalités d'intervention ».

En complément, dès l'annonce officielle de la préparation d'une réforme territoriale, la FNSPF s'est saisie de la question afin de contribuer au débat et d'interpeller les pouvoirs publics sur la place des sapeurs-pompiers dans la nouvelle organisation territoriale de la République. La réflexion fédérale a abouti à la rédaction d'une contribution écrite présentée lors du congrès national 2014 en Avignon. Dans la continuité, le ministre de l'Intérieur Bernard CAZENEUVE a engagé de nombreuses actions en termes de gouvernance (voir point 14 ci-après).



Par ailleurs, conforter le modèle français et républicain de secours relève par essence du développement des activités d'intérêt général. À cet égard, la création du groupe de travail fédéral pour la promotion de la culture de sécurité civile et les travaux menés par ce dernier ont pour objectif la promotion de l'expertise et l'image des sapeurs-pompiers de France, non seulement auprès de la population, mais également auprès des décideurs et de nos partenaires.

#### 14. Anticiper l'évolution du profil du sapeur-pompier, en renforçant la complémentarité entre professionnels et volontaires

Les préconisations du rapport de la commission *Ambition volontariat* avaient pour ligne de mire cette complémentarité essentielle entre les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels. Si de nombreuses déclinaisons sont désormais actées sous forme de loi ou de décrets, certaines mesures sont encore attendues.



L'Engagement pour le volontariat, signé au congrès 2013 par toutes les parties prenantes (ministre de l'Intérieur, ADF, AMF, CNSIS, CNSPV et FNSPF) est venu donner un souffle nouveau à cette dynamique. Élargissement du recrutement, souplesse dans la formation, maillage territorial, management adapté, autant de mesures qui doivent permettre à tous de répondre aux sollicitations opérationnelles de façon complémentaire.

La FNSPF a accompagné chaque étape de la déclinaison de cet *Engagement* afin que les mesures soient déclinées de façon complète et cohérente. La FNSPF a également publié régulièrement un point d'avancement jalonné d'indicateurs de couleur. Ces points d'étape, outils de suivi de la mise en œuvre tant dans la forme que sur le fond ont également contribué à faire avancer les dossiers et à lever des blocages en mettant en lumière les points d'achoppement ou les réserves de la Fédération.

Nombre de ces mesures sont évoquées au fil de ces pages. Il ne sera donc pas fait ici l'inventaire exhaustif des déclinaisons obtenues et des mesures mises en œuvre. Nous pouvons cependant mentionner : la campagne de communication, l'ouverture du recrutement, ou encore l'accès prioritaire au logement social, ou la revalorisation des indemnités horaires.



En 2014, une grande campagne de communication, cosignée par la FNSPF et le ministère de l'Intérieur et soutenue par Renault, a été lancée afin de promouvoir l'engagement volontaire. Avec un slogan fort « Sapeur-pompier + volontaire = moi aussi », cette campagne met en

lumière divers profils de SPV dans leur activité professionnelle et dans leur activité de sapeur-pompier. Cette campagne a été reconduite en 2015.

Première mesure de *l'Engagement*, l'ouverture du recrutement et l'adaptation de l'engagement pour faciliter l'accès aux jeunes, aux femmes et aux populations issues de la diversité est un axe fort. La FNSPF a rendu un rapport à la DGSCGC sur la place des femmes, les freins à leur engagement et les actions à mener pour les lever en février 2015. Ce sujet fait actuellement l'objet d'une réflexion à l'échelle ministérielle. Parallèlement, la FNSPF a été reçue par le délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et son réseau sera prochainement associé au plan d'action 2015-2017 arrêté dans le cadre de la mobilisation nationale contre le racisme et l'antisémitisme. Différentes pistes d'actions sont à l'étude, telle qu'une campagne de communication ciblée, un appui au développement des sections JSP dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville ou encore des modules de formation.

En outre, l'éloignement entre le domicile et le centre de secours est un facteur pesant sur la vie quotidienne des SPV, voire un frein sur le recrutement. Pour résoudre cette difficulté, *l'Engagement pour le volontariat* prévoit de faire bénéficier les SPV d'un accès privilégié aux logements sociaux situés à proximité de leur centre de secours. Après de nombreuses discussions avec les acteurs de ce dossier (l'Intérieur, le Logement, l'Association des maires de France — AMF — et de l'union sociale pour l'habitat — USH), et devant le refus

regrettable d'une mesure réglementaire, une convention-cadre a été établie. Cette dernière a été signée le 24 juillet 2015.

Dossier emblématique, la revalorisation des indemnités horaires en compensation de l'inflation a été longtemps attendue et est désormais effective, grâce à la publication du décret n°2015-601, le 2 juin 2015.

D'autres mesures de l'*Engagement* sont en cours ou encore en attente et la FNSPF est mobilisée pour accompagner leur aboutissement.

Lors de sa rencontre avec le Comité exécutif de la Fédération, le 20 mai 2015, le ministre de l'Intérieur a demandé à ce que l'État veille à déclinaison intégrale des 25 mesures de l'*Engagement*. En ce sens, il a adressé le 26 mai dernier une circulaire aux Préfets rappelant les orientations de la politique gouvernementale en matière de sécurité civile et notamment du soutien attendu en faveur du développement du volontariat.

Par ailleurs, la Fédération reste attentive à ce que la réforme du temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels ne se traduise pas par un accroissement de la sollicitation des sapeurs-pompiers volontaires.

En complément, une réflexion transverse est initiée dans les pratiques fédérales et les commissions fédérales des SPV (officiers et non-officiers) et de SPP (officiers et non-officiers) travaillent désormais régulièrement de façon conjointe afin de consolider la complémentarité. À cet égard, un atelier sur la mixité entre SPP et SPV a été mis en place lors du congrès 2014. Riche d'échanges, il sera pérennisé. Parallèlement, la FNSPF assure désormais une intervention régulière lors des FILT et FAE à l'ENSOSP au cours de la semaine dédiée au modèle de sécurité civile français.

Une étude de l'IFRASEC, l'Institut français de sécurité civile, s'est penchée sur la complexité managériale rencontrée par les SDIS dans la gestion des ressources humaines mixtes composées de professionnels et de volontaires. Elle expose les vulnérabilités et richesses du modèle et les pistes de management à mettre en place pour pérenniser le modèle et permettre à chacun de trouver sa place.



Cette problématique est également débattue au niveau international et la FNSPF a participé à une enquête au sein du CTIF sur les pratiques et la complémentarité entre les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, apportant ainsi son expérience au creuset de réflexion.

Concernant la fidélisation et la reconnaissance des SPV, la FNSPF s'est prononcée en faveur du maintien du cadre législatif et réglementaire de la PFR et donc du maintien du régime actuel par capitalisation, moyennant d'éventuels ajustements. La FNSPF reste fortement mobilisée sur ce dossier afin que la recherche d'économies de court terme ne déséquilibre pas le débat et que les principes fondamentaux demeurent.

Concernant les sapeurs-pompiers professionnels, outre la clause de revoyure dont les travaux ont démarré à l'automne 2013 entre la DGSCGC, la FNSPF et les organisations syndicales, la



FNSPF s'est également investie dans le suivi de la modernisation de la filière du SSSM, ainsi que dans la réforme des emplois supérieurs de directions.

Concernant la clause de revoyure, la réunion interministérielle d'arbitrage a eu lieu le 27 mai 2015 et un avis de la CNSIS est attendu pour le 29 septembre 2015.

Après un temps d'incertitude, le dossier des reçus-collés au concours SPP 1 de 2013 s'est débloqué. Un recensement auprès des états-majors de zone, démontre qu'un peu moins de 50% des lauréats ont été recrutés (2000 candidats restant sur les listes). Le bénéfice de l'inscription sur ces listes demeure valable, conformément aux règles de la fonction publique territoriale, et le demeureront au-delà du délai légal de 3 ans du fait du souhait partagé des SDIS de ne pas organiser de nouveau concours tant que cette liste n'aura pas été épuisée.

Pour le SSSM, un projet de décret relatif aux médecins et pharmaciens rédigé par la DGSCGC et amendé par la FNSPF est actuellement dans les mains du ministère de la Santé. L'objectif de parution est annoncé pour la fin 2015. Concernant les infirmiers cadres de santé, le projet de décret qui avait fait l'objet d'un accord des différents acteurs en septembre 2014, est aujourd'hui en attente de modification du projet de décret de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale pour en transposer les éléments à la filière sapeurs-pompiers. Le projet de décret sur les infirmiers doit quant à lui être soumis à l'automne aux instances consultatives.

Enfin, le sujet des emplois supérieurs de direction avance lentement. Le cadre envisagé pour la fonctionnalisation des emplois de directeurs et directeurs adjoints n'est actuellement pas compatible avec le renforcement voulu du rôle de l'État dans le pilotage et la gestion des SDIS, dans le cadre de la compétence et d'une gouvernance partagée.

### **15. Obtenir que la révision de la Directive européenne sur le temps de travail garantisse l'exclusion des volontaires de son champ d'application et reconnaisse un principe d'équivalence pour le régime de gardes des SPP.**

Compte tenu du calendrier européen, cette mesure est longtemps restée en sommeil à l'échelon européen, mais l'attention fédérale ne s'est pas relâchée et le renouvellement du parlement européen intervenu en mai 2014 a été l'occasion d'une interpellation de tous les groupes politiques via un courrier aux têtes de liste pour faire valoir nos préoccupations. Les réponses à ces interpellations ont été publiées dans un dossier spécial du magazine *Sapeurs-pompiers de France* en mai 2014.



Si le chantier a redémarré côté Union européenne, pour l'heure, la directive actuelle doit s'appliquer et conduit à une baisse du temps de présence des sapeurs-pompiers professionnels dans les casernes, il est, dès lors, d'autant plus important de défendre le volontariat et obtenir que celle-ci ne s'applique pas aux volontaires.

Aussi, depuis 2012, la Fédération n'a de cesse d'agir auprès des décideurs français pour s'assurer du maintien de la position française dans les instances européennes.

En complément, et afin de faire valoir cette même position, la FNSPF a répondu directement à la consultation publique ouverte par la Commission européenne entre février et mars 2015. Elle a également partagé ses positions avec les membres européens du CTIF afin d'élaborer conjointement une réponse globale à cette même consultation de la Commission européenne, multipliant ainsi les voies d'influence.

Enfin, la FNSPF a rencontré, avec ses partenaires internationaux du CTIF et de FEU, le 29 juin 2015, le cabinet de la nouvelle commissaire européenne chargée du suivi de la révision de la Directive, Marianne THYSSEN. Cette rencontre faisait suite à une première rencontre en 2011 avec le commissaire de l'époque Laszlo ANDOR.

## **16. Conforter la gouvernance et réformer le financement des SDIS dans le cadre de la compétence partagée**

La compétence partagée entre l'État et les collectivités territoriales est le socle même de la gestion des SDIS.

Au cours du débat sur la place des sapeurs-pompiers dans la nouvelle organisation territoriale de la République ouvert lors du congrès national 2014, le ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE, a indiqué vouloir saisir l'opportunité des réformes en cours pour renforcer l'efficacité du service public de secours d'urgence. Selon ses engagements, cela passe bien par la confirmation et le renforcement de la compétence partagée entre l'État et les collectivités locales, ainsi que par une réforme de la gouvernance. Il s'est alors engagé à un renforcement de la place des préfets, une plus forte association des élus locaux aux décisions nationales et un renforcement de la CNSIS.

Concernant le financement, la question reste un véritable sujet de préoccupation, à travers les contraintes financières qui impactent les SDIS.

L'examen en commission à l'Assemblée nationale du projet de loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a ainsi été l'occasion pour la FNSPF de faire valoir ses positions et de rappeler aux députés concernés les engagements pris par le ministre de l'Intérieur de pérenniser les financements, lors de son discours devant les sapeurs-pompiers de France lors du congrès 2014. Un amendement relatif à la possibilité de transfert des contributions communales obligatoires aux budgets des SDIS aux établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres a donc pu être déposé, conformément aux souhaits de la FNSPF, sécurisant ainsi les financements des SDIS.

Par ailleurs, la FNSPF s'est félicitée de la mise en échec d'un projet d'amendement au projet de loi « NOTRe » visant à « conseil-généraliser » les SDIS, ce qui aurait été à rebours des positions défendues par la Fédération depuis de nombreuses années.

Enfin, la FNSPF a relancé ses relations avec l'Association des Maires de France à la suite de l'élection à sa tête d'un nouveau président en la personne de François BAROIN ainsi qu'avec l'Assemblée des départements de France, dont le nouveau président, Dominique BUSSEREAU a été élu en mai 2015.

## **17. Accompagner l'évolution des missions des sapeurs-pompiers par la modernisation de leurs cadres d'exercice et normatifs**

Concernant cet engagement, les travaux menés depuis 3 ans ont essentiellement porté sur l'impact du secours d'urgence aux personnes dans l'activité des SDIS.

En effet, le secours d'urgence aux personnes, qui représente 80 % de notre activité opérationnelle, est un élément qui structure nos services. Sans le secours d'urgence aux personnes, pas de maillage territorial, et donc pas de service public.

Le pilotage du secours d'urgence aux personnes est essentiel pour notre activité, et, devant la volonté des uns et des autres de venir grignoter notre champ d'action, la Fédération a déployé de nombreux efforts pour défendre le service public et notre modèle, notamment via la remise d'une contribution au président de la République pour répondre à son engagement d'un accès aux soins d'urgence en moins de 30 minutes en février 2013.



Parallèlement, la FNSPF a impulsé l'évolution de la sémantique afin d'inclure la notion d'urgence dans le vocable dévolu à notre activité : secours d'urgence aux personnes. En effet, l'urgence est au cœur de notre activité et nos missions sont dictées par elle... sans que jamais le mot ne soit présent. Il était donc salutaire de marquer dans les esprits de tous (sapeurs-pompiers, population, partenaires de la Santé ou de l'Intérieur) que l'urgence caractérise notre savoir-faire et que nous en sommes des acteurs.

Concernant la défense de nos missions, le mandat qui s'achève a été jalonné d'étapes importantes. En 2013, nous étions dans une dynamique d'opposition forte entre les deux services publics d'urgence que sont les SDIS et les SAMU. Interrogé en sa qualité de président de l'association SAMU-Urgences de France, sur la mise en œuvre du référentiel portant sur l'organisation du secours d'urgence aux personnes et de l'aide médicale urgente du 25 juin 2008, dans le cadre d'un dossier paru sur ce sujet dans la *Gazette des Communes* le 7 octobre 2013, le Dr Marc GIROUD tenait des propos qui étaient de nature à jeter le discrédit sur l'ensemble des sapeurs-pompiers et des SDIS et sur leurs compétences. La FNSPF avait alors porté plainte auprès du Conseil de l'Ordre des médecins et une procédure de conciliation avait pu permettre de renouer le dialogue après les regrets exprimés par le Dr GIROUD sur la perception de ses propos concernant la place des infirmiers de sapeurs-pompiers dans les dispositifs de secours.

2014 aura été une année décisive. Un discours de la ministre de la Santé en juin 2014 avait mis le feu aux poudres. Elle avait en effet annoncé une intensification du déploiement des médecins correspondants de SAMU, le lancement d'expérimentations sur l'organisation et le financement des transports sanitaires urgents, la prolongation de la mise en place d'un système national d'information des SAMU censés rassembler « l'ensemble des acteurs intervenant dans les soins urgents » occultant les sapeurs-pompiers, ainsi que le développement des hélicoptères sanitaires, témoignant ainsi d'une poursuite de politique unilatérale, au mépris des engagements pris par le président de la République lors du congrès national d'octobre 2013. Après en avoir appelé au Premier ministre et avoir appelé au gel des relations entre les SDIS et les SAMU/ARS, en dehors des missions opérationnelles, les tensions s'étaient rapidement apaisées et une délégation de la FNSPF avait été reçue par le directeur de cabinet de la ministre de la Santé. Le Comité national de suivi du référentiel avait ensuite été réuni après un an de silence et les conclusions de la mission IGA/IGAS chargée de l'évaluation du référentiel lui avaient été présentées pour servir de base de travail.

Longtemps évoquée pour signature à la mi-avril 2015, avant les journées scientifiques du SSSM – Secours santé, la circulaire SUAP-AMU, fruit des négociations menées par le comité de suivi du référentiel, a été signée le 5 juin 2015. Alors que les négociations avaient été rapidement menées (4 mois en tout), c’est le temps de rédaction entre les deux ministères concernés qui a pris le plus de temps.

Cette circulaire marque un progrès dans la définition du périmètre de la mission de SUAP et de ses conditions d’exercice par les services d’incendie et de secours en collaboration avec les SAMU. Le Référentiel SUAP-AMU est réaffirmé comme le cadre commun d’organisation de cette politique en tout lieu, sans exception. Ses grands principes (les départs réflexes, la réponse graduée, les bilans simplifiés) sont préservés. Mais des clarifications et des adaptations, utiles à la lumière de l’évaluation, lui sont apportées.

Elle confirme la mobilisation des sapeurs-pompiers pour assurer la couverture de proximité du territoire et la qualité de la réponse initiale, notamment de prompt secours, la compétence des médecins et infirmiers sapeurs-pompiers dans l’urgence, tout comme le rôle du commandement des opérations de secours (COS). Celui-ci est par ailleurs réaffirmé dans la circulaire du 8 juin 2015 du ministre de l’Intérieur relative aux responsabilités du préfet en cas de crise, qui rappelle le principe d’unité de commandement lors des opérations de secours et l’autorité du COS sur l’ensemble des moyens publics et privés mobilisés à cette occasion.

Les acteurs du SSSM ont également pu compter sur le soutien de la Fédération. Le décret paru le 17 mai 2013 a ainsi permis d’ouvrir le volontariat au sein du SSSM aux étudiants en médecine, de prolonger l’engagement jusqu’à 68 ans, de nommer les infirmiers aux grades d’infirmier principal et d’infirmier-chef...

Par ailleurs, depuis de nombreuses années, la FNSPF s’est résolument prononcée en faveur des plateformes communes d’appels d’urgence et milite pour la généralisation du 112. Aussi, un groupe de travail fédéral a été créé afin d’élaborer des propositions et une position consolidée qui viennent renforcer sa contribution aux travaux récemment engagés entre les différentes forces de sécurité du ministère de l’Intérieur, et auxquels la FNSPF a été associée.

Concernant la question plus spécifique du secours en montagne, depuis le printemps 2014, le groupe national de suivi de la circulaire sur le secours en montagne de 2011 (DGSCGC – Gendarmerie nationale – CRS – FNSPF) a envoyé aux Préfets concernés des recommandations d’action visant à lever les crispations et blocages encore existants. En outre, pour assurer dorénavant un suivi efficace de la circulaire, une fiche d’évaluation est proposée aux 25 préfets des départements de montagne, portant sur les dispositions essentielles relevées par le groupe national de suivi. L’objectif est de pouvoir dresser, deux fois par an, un bilan normé à l’aide de cette fiche, afin d’identifier les difficultés et pistes d’amélioration.

En parallèle, en janvier 2015, le premier ministre a chargé deux députées d’une mission d’évaluation de la « Loi Montagne », trente ans après son adoption, afin de proposer des évolutions en vue d’un acte II de cette loi. La FNSPF a donc rédigé et remis à la mission parlementaire une contribution écrite. Cette contribution retrace les problématiques et besoins principaux rencontrés par les sapeurs-pompiers en milieu montagnard et formule des



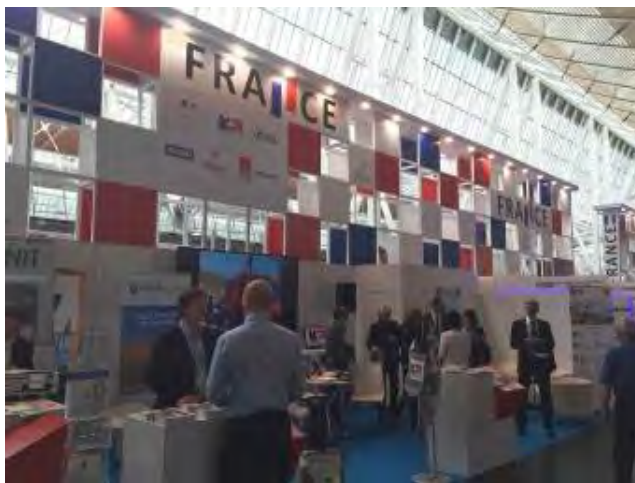
propositions d'actions de nature à conforter l'action des services d'incendie et de secours dans ces territoires. Les conclusions de cette mission devraient prochainement être rendues publiques, lors d'un prochain Conseil national de la Montagne.

### **18. Concrétiser à l'étranger le rayonnement international du modèle français de secours**

Le groupe de travail fédéral sur les relations internationales (GTRI) a établi un plan d'action qui vise précisément à renforcer l'action fédérale et donc le rayonnement des sapeurs-pompiers à l'international. Outre le renforcement de notre présence dans les instances du CTIF (voir point 11), le GTRI travaille notamment à établir une charte du sapeur-pompier à l'étranger qui reprendra les valeurs essentielles pour représenter au mieux la France et son modèle.

Notre rayonnement se concrétise aussi par la promotion de la marque « France » en matière de sécurité civile. Ainsi, de nombreuses actions ont été entreprises pour permettre à notre savoir-faire et à nos matériels de s'exporter. Au-delà de la pérennisation des liens historiques et forts avec la FFMI, cela passe également par l'établissement de nouveaux liens avec des Fédérations d'industriels de sécurité, tels que le GICAT (Groupement des industries françaises de défense et de sécurité terrestre et aéroterrestre), le COGES (filiale du GICAT dédiée à l'organisation de salons), ou encore le « *Pôle risques* », chargé par l'État de l'accompagnement et de la structuration de la filière industrielle de Sécurité civile à l'export.

En complément, la FNSPF a participé à des salons au rayonnement international, tels que *Eurosatory*, salon mondial de défense et sécurité terrestres et aéroterrestres qui s'est tenu en juin 2014, ou le Pavillon France du salon *Interschutz* en juin 2015 en Allemagne. Elle s'attache enfin à partager et valoriser à l'étranger les innovations techniques mises en place avec son partenaire officiel Renault autour des risques liés aux véhicules électriques. Des formations ont ainsi eu lieu auprès des sapeurs-pompiers allemands et espagnols en 2013, d'autres ont eu lieu en 2014 au Royaume-Uni, Suisse-Autriche et Pologne.



Assurer le rayonnement du système français, cela se concrétise aussi par le tissage de liens plus étroits avec nos homologues étrangers et plus particulièrement européens. Nous avons, pour cela, renforcé nos liens avec la Fédération allemande et la Fédération autrichienne qui partagent nombre de nos enjeux sur le développement du volontariat. Par ailleurs, reconnaissant notre savoir-faire en termes de formation et de promotion de la Jeunesse, de nombreuses délégations russes ont sollicité des rencontres. C'est ainsi que nous avons pu recevoir deux d'entre elles à la Maison des sapeurs-pompiers de France pour apporter nos conseils sur la structuration des sections de JSP, notamment, et accueillir une délégation de JSP russes lors du rassemblement technique national qui s'est tenu à Mende en juillet 2014. Ces liens se sont pérennisés à travers l'invitation systématique de toutes ces délégations au congrès, lors de la conférence internationale qui est désormais le point de rendez-vous et une occasion supplémentaire de promouvoir le savoir-faire français.



Avant cela, la France avait organisé les Olympiades du CTIF en juillet 2013 à Mulhouse, grâce à l'engagement et au dynamisme de l'union départementale du Haut-Rhin et à l'union régionale du GIRACAL. Elles ont rassemblé près de 3 000 participants venus de 27 pays pendant 8 jours et ont contribué à faire valoir les sapeurs-pompiers de France auprès des délégations présentes.

En parallèle à l'action fédérale, nous pouvons également compter sur la volonté politique de l'État de renforcer la place des sapeurs-pompiers dans le dispositif international des secours. En effet, tant dans son discours aux sapeurs-pompiers de France lors du congrès 2014 que lors de son intervention lors des premières Rencontres parlementaires de la sécurité civile organisées par l'IFRASEC en avril 2015, le ministre de l'Intérieur a rappelé la dimension internationale de l'action des sapeurs-pompiers de France. Il a marqué son souhait que l'engagement en faveur d'une véritable politique de sécurité civile européenne soit poursuivi. En effet, la France est, déjà, l'un des tout premiers contributeurs au mécanisme européen de protection civile et cela doit encore progresser.

\*\*\*\*

Vous le voyez, ces trois années ont été denses et fructueuses pour notre communauté : si je devais retenir une chose, ce serait l'évolution du nombre de nos adhérents !

Je souhaite remercier chaleureusement mes collègues du Comité exécutif et du Conseil d'administration qui ont porté avec force et vigueur les engagements que j'avais pris en 2012.



Amicalement,



Éric FAURE